

Les disciples de Kairo

Anthony Mak publie son premier livre

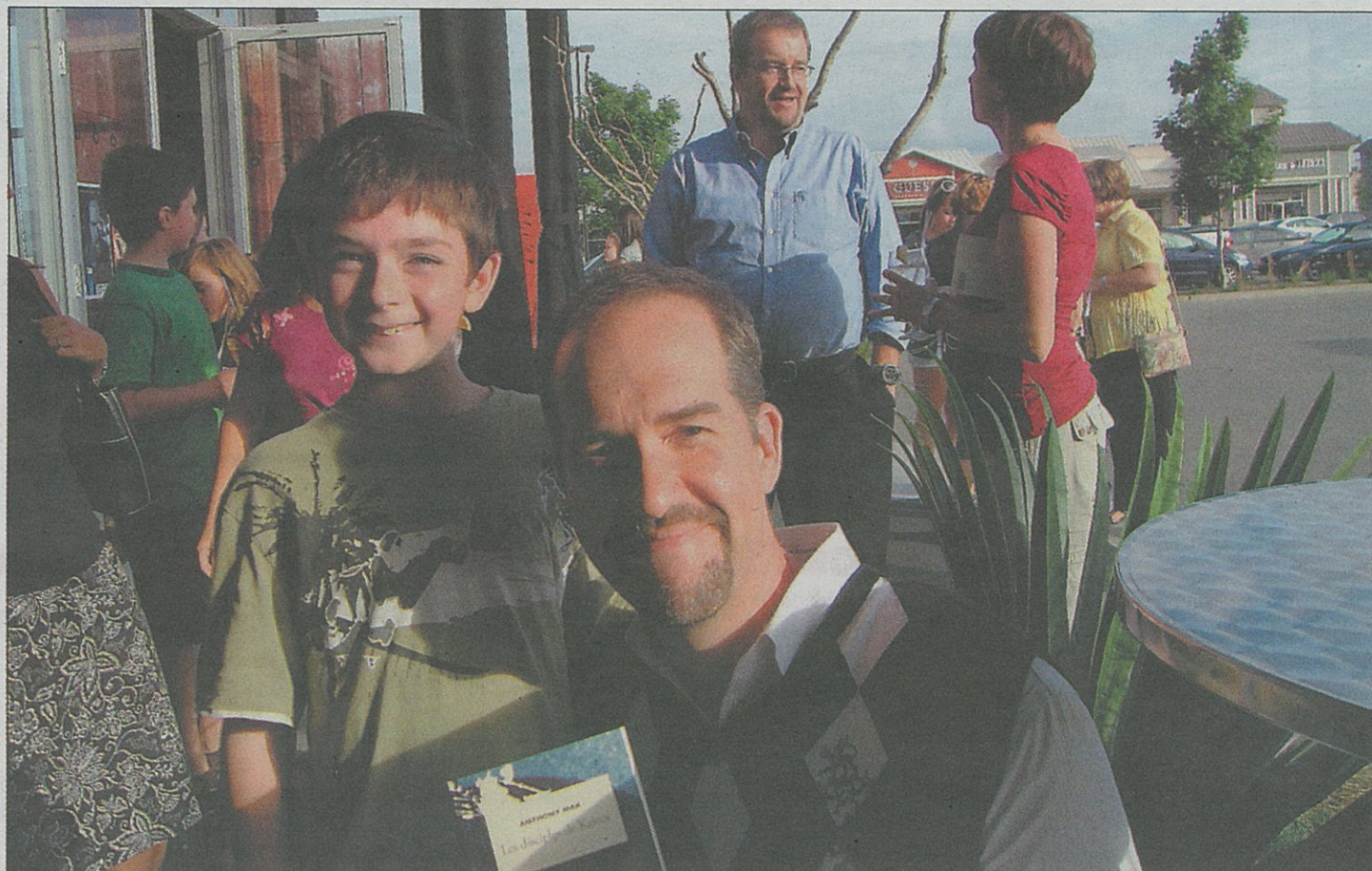
Joannie Fredette • joannie.fredette@hebdomasquebecor.com

Anthony Mak a lancé son premier roman intitulé *Les disciples de Kairo*. Publié à la maison d'édition Leméac, son livre, qui s'adresse à un public jeunesse, est maintenant disponible en librairie.

Son roman vise les 12-15 ans et place au cœur de son récit l'univers des nouveaux médias. Extraits de blogues, messages-textes et sites Webs composent la trame narrative de l'histoire. L'auteur a toujours caressé le rêve de publier un livre et l'appel de la littérature jeunesse s'est fait de plus en plus criant «Je trouve que les jeunes, c'est un beau public. Ils se laissent embarquer plus facilement et quand il t'aime, il t'aime vraiment», croit-il.

Quand une de ses collègues lui a raconté s'être achetée du temps, en parlant de son téléphone prépayé, Anthony Mak a eu une illumination. La course quotidienne contre la montre allait devenir le filon conducteur de son livre. «Tout se fait rapidement. Avant, pour envoyer une lettre, il fallait l'écrire et aller au bureau de poste pour l'envoyer. On faisait quelque chose. Aujourd'hui, il suffit d'appuyer sur send», argue-t-il, en ajoutant du même souffle que beaucoup de personnes, si elles le pouvaient se procureraient du temps. Anthony Mak, profite de sa plateforme pour critiquer le rythme effréné de la vie contemporaine.

Le protagoniste principal, Frederic Greene, se met soudainement à voir des choses étranges dont il est le seul à être témoin. Sans comprendre pourquoi, l'ado se retrouve au centre d'une aventure planétaire où s'affrontent les Dieux, les Gardiens du Temps et les Observateurs.



Le Lavallois Anthony Mak publie son premier livre. *Les disciples de Kairo* a pour cible les jeunes de 12 à 15 ans.

Photo Collaboration spéciale

Entre des anecdotes bibliques et des théories d'Einstein, *Les disciples de Kairo* réussit à glisser une foule de références historiques. Anthony Mak voulait toutefois se démarquer d'un manuel scolaire. Il a choisi d'informer les jeunes en les divertissant, en les amenant dou-

cement dans un suspens truffé d'éléments culturels.

Il n'y a rien de certain, mais l'écrivain lavallois pourrait accoucher de d'autres tomes. «L'histoire est complète, mais j'aurais du matériel pour écrire une trilogie. Il faut voir, main-

tenant, s'il y aura une demande!» dit Anthony avec enthousiasme.

Pour faire la promotion de son livre et encourager la lecture, Anthony projette faire une tournée dans les écoles.

Quoi faire avec les branches ?

N.M.A. Jusqu'en octobre prochain, les citoyens peuvent profiter du service de collecte des branches d'arbres, en les mettant dans la collecte régulière des ordures, mais doivent respecter des conditions.

Chaque unité d'habitation ne doit pas dépasser 220 lbs par collecte. Les branches doivent être attachées en paquets, la longueur maximale des branches ne devant pas excéder un mètre.

Collecte individuelle

Les bouts des branches doivent être coupés et dirigés vers la rue, prêts à être ramassés par le camion. Les tarifs varient entre 50 \$ et 100 \$ plus taxes

par 8 m³. Seulement les branches d'arbres inférieures à 15 cm de diamètre sont ramassées, et les branches ne doivent pas non plus camoufler de souches, de la terre, des pierres, des pièces métalliques. Les branches doivent être préparées en paquets. Deux paquets sont acceptés par demande.

Où aller les porter ?

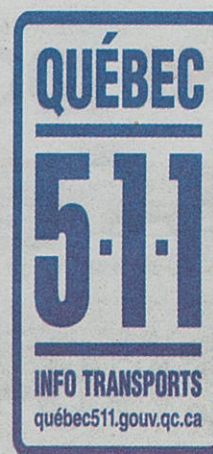
Les citoyens peuvent aller porter eux-mêmes les résidus d'arbres au 1527, rue Cunard, Chomedey et au 4026, boul. Dagenais O., à Fabreville du lundi au samedi, de 8h à 19h30, jusqu'au deuxième samedi de novembre et de 8h à 17h30, de la mi-novembre à la mi-avril. Les branches et les troncs ne doivent

pas dépasser deux mètres de long. Les débris peuvent être déversés manuellement à raison d'une quantité maximum de 3 m³ par visite. Sur présentation de pièces d'identité, l'argent comptant et le paiement débit sont acceptés.

Qu'en est-il des arbres abattus ?

Les entrepreneurs privés qui procèdent à l'émondage ou l'abattage d'arbres doivent veiller eux-mêmes au ramassage des résidus d'arbres, en les transportant et les disposant à leurs frais. La Ville ne ramasse pas non plus les arbustes, les tailles de haies de chèvrefeuille ou de cèdres.

Renseignements : 311 et www.ville.laval.qc.ca



quebec511.gouv.qc.ca